

Interventions ultérieures dans les combles isolés par soufflage



- Respecter la distance de sécurité entre l'isolation et tout conduit de fumées.
- Tout matériel électrique et toutes sources de chaleur (spots, transformateurs,...) non protégés sont interdits au sein de l'isolation.

Voir fiche de déclaration de chantier agrafée dans les combles.

Plus d'informations sur www.soprema.fr